



PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N°66

PRÉFET DE L'HÉRAULT

**RECOMPENSE POUR ACTE DE COURAGE ET DE
DEVOUEMENT
ARRETE : 2015-01-**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

- VU** le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 relatif à l'attribution de récompense pour acte de courage et de dévouement ;
- VU** le décret du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction sus-visée ;
- VU** le rapport du Colonel Roland René HUON, Commandant d'armes de la place de Montpellier, Délégué militaire départemental de l'Hérault;
- SUR** proposition de M. le Sous-Préfet, directeur de Cabinet;

ARRETE

ARTICLE 1er : Une Médaille de Bronze en récompense pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- Monsieur Roberto DA CUNHA, Sergent, NIMES.

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, le Sous-Préfet, directeur de Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 03 JUIN 2015

Le Préfet



Pierre de BOUSQUET

PRÉFET DE L'HÉRAULT

**RECOMPENSE POUR ACTE DE COURAGE ET DE
DEVOUEMENT
ARRETE : 2015-01-**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

- VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 relatif à l'attribution de récompense pour acte de courage et de dévouement ;
- VU le décret du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction sus-visée ;
- VU le rapport du Contrôleur général Jean-Michel POREZ, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Hérault;
- SUR proposition de M. le Sous-Préfet, directeur de Cabinet;

ARRETE

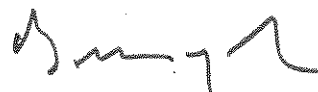
ARTICLE 1er : Une Médaille de Bronze en récompense pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- Monsieur Alain ARNAUD, Brigadier de Police, Montpellier.
- Monsieur Philippe CAMPILLO, Gardien de la Paix, Montpellier.
- Monsieur Vincent DUFRESNOY, Gardien de la Paix, Montpellier.
- Monsieur Jérôme GAURAND, Gardien de la Paix, Montpellier.
- Monsieur Nicolas VIDEAU, Gardien de la Paix, Montpellier

ARTICLE 2 : le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, le Sous-Préfet, directeur de Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 03 JUIN 2015

Le Préfet



Pierre de BOUSQUET